

Réunion du Comité du 12 décembre 2023

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT VAURY le 12 Décembre 2023 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 05 décembre 2023

Présents : AUGROS Evelyne ; BARBAIRE Jean Luc ; BERSET Pierre ; BERTRAND Alain ; BEUZE Daniel ; BODEAU Eric ; BOQUET Jacques-André ; BOURDIER Sylvie ; CARENTON Daniel ; CHAPUT Gérard ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE David ; CHATELAIN François ; CHAUMETTE Raymond ; CHAVANT Philippe ; COLNET Bernard ; COURATIER Josiane ; DARDAILLON Bruno ; DE GRAEVE Gérard ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX sylvain ; FAYARD Mireille ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; HIVERT Eric ; JANNOT Florence ; JULLIARD Christian ; LABESSE Jean Claude ; LARDY Loïc ; LEFEUVRE Florent ; LUGUET Fabienne ; MALFAISAN Frédéric ; MATIGOT Jean Roland ; MENAGER Eric ; MILLOT Catherine ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; MOUTAUD Dominique ; NIQUET Jean-Marc ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; PLANCOULAIN Patrick ; POTHEAU Christian ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; SIMON Sophie ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VAN DRIEL Arie ; VELGHE Jacques ; VIARD Philippe ; VIEILLERIBIERE Claude ; VIRMONT Fabien ; VOISIN Michel.

Suppléants : AUGER Pierre ; BOURSAULT Sébastien ; BRUNATI Gilles ; DAUDON Moïse ; GALATEAU André-Jacky ; LECLERE Henri ; LEONNARD Marie ; PASCAUD Pierre ; PICHON Bruno ; RENGEAR Jean-François

Excusés : APPERE Roger ; AUCOUTURIER Alex ; AUDONNET Jean Louis ; AUDOUX Patricia ; AUFAURE Patrick ; BARAT Geneviève ; BIGALION Marie-Pierre ; BLANCHET Bernard ; BLED Nicole ; BOGAERT Marie-Laure ; BOURSAULT Sébastien ; CARIAT Jacky ; CHASSAGNE Bertrand ; CHETIF Evelyne ; DIAZ Florence ; DINDAULT Gérard ; DIOT Bernard ; FAUVEAU Pascal ; GAZONNAUD Jean Luc ; GLENISSON Marie-Claude ; GRIMAUD Hervé ; GUILLOT Laurent ; HAMONEAU Nicolas ; HUMBERT Isabelle ; LAMONTAGNE Gilles ; PICHON Sabine ; PIOFFRET Jean-Marc ; ROGET Valérie ; VAREILLAUD Yannick ; VERBRUGGHE Isabelle ; VINCENT Victorien ; VOISIN Stéphane ; WOUTERS Christian

Secrétaire de séance : MATIGOT Jean-Roland

PETITJEAN Daniel (BONNAT) donne pouvoir à CHAVANT Philippe (CCPCM)
PICHON Sabine (SAINT ELOI) donne pouvoir à ROUGEOT Patrick (CAGG)
CHETIF Evelyne (LIZIERES) donne pouvoir à CHAPUT J-Paul (CCBGB)
VINCENT Victorien (LA SOUTERRRAINE) donne pouvoir à VIARD Philippe (LA SOUTERRRAINE)
GAZONNAUD J-Luc (NOTH) donne pouvoir à MATIGOT J-Roland (VAREILLES)
VOISIN Stéphane (ST MAURICE LE SOUT) donne pouvoir à AUGROS Evelyne (CCPS)
GLENISSON M-Claude (CCPD) donne pouvoir à Bruno DARDAILLON (CCPD)
GRIMAUD Hervé (CCCC) donne pouvoir à BEUZE Daniel (CCCC)

DELIBERATION n°2023-02-054

Collège : Eau et assainissement

	Physique	Voix
Membres	20	52
Présents	12	32
Pouvoirs	3	7
Votants	15	39

Code nomenclature : 7.10 – Divers

Objet : Tarifs SPANC 2024

Monsieur Le Président indique que le contexte est plutôt défavorable avec notamment des charges de personnel qui sont plutôt en hausse, mais d'une part les tarifs avaient été réévalués en 2023 et d'autre part l'arrivée de nouveaux adhérents peut interroger sur la pertinence de changer les tarifs. La commission a donc proposé de **ne pas les changer**.

<i>Prestation</i>	<i>Pour mémoire 2023</i>		
	<i>ANC =< 20EH</i>	<i>ANC 21 à 50 EH</i>	<i>ANC > 50 EH</i>
Contrôle de conception et de bonne implantation (prévisite et avis)	165 €	350 €	500 €
<i>Prévisite du contrôle de conception</i>	95 €	200 €	300 €
<i>Avis du contrôle de conception</i>	70 €	150 €	200 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	165 €	350 €	500 €
Contrôle de bon fonctionnement	95 €	200 €	400 €
Contrôle de bon fonctionnement préalable à une vente	130 €	300 €	500 €
Contre-visite	95 €	150 €	150 €
Contrôle annuel de la conformité au titre de l'arrêté du 21 juillet 2015	Non concerné	95 €	95 €

Pas de modification non plus du régime des astreintes, elles restent calculées sur les redevances.

- Non réalisation du contrôle de conception avant un contrôle de bonne exécution des travaux : **1 fois** la redevance correspondante (contrôle de conception)
- Refus de contrôle de bon fonctionnement : **2 fois** la redevance correspondante
- Non réalisation des travaux de mise en conformité (pas de contrôle de conception réalisé ou sans avis favorable) = **1.52 fois** la redevance correspondante (conception + bonne exécution)
- Contrôle de conception avec avis favorable déjà réalisé mais non réalisation des travaux : **3.04 fois** la redevance correspondante (contrôle de bonne exécution).

<i>Astreinte</i>	<i>Rappel astreintes 2023</i>		
	<i>ANC =< 20EH</i>	<i>ANC 21 à 50 EH</i>	<i>ANC > 50 EH</i>
Astreinte pour non réalisation de contrôle de conception avant contrôle de bonne exécution	165 €	350 €	500 €
Astreinte pour refus de contrôle bon fonctionnement	190 €	400 €	800 €
Astreinte pour non réalisation des travaux suite à l'achat d'un bien immobilier	501.60 €	1 064 €	1 520 €

D D

Après délibération, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver ces tarifs pour 2024.

PUBLICATION :

19 DEC. 2023

A NOTH,
Le Président
Patrick Rougeot

Pour le Président absent
ou empêché,
Le 1^{er} Vice-Président

 **évolis 23**
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fontaines 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073